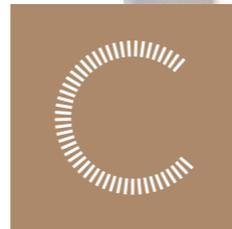


DES SOLUTIONS PATRIMONIALES AU SERVICE DE VOS BESOINS

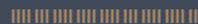


Février 2025

SOMMAIRE

1. LA MAISON
2. NOS DOMAINES D'EXPERTISE
AU SERVICE DU CAHIER DES CHARGES DE NOS
SOCIÉTAIRES
3. LA TONTINE
4. LES ENVELOPPES DE CAPITALISATION





LA MAISON

LA STRUCTURE DU GROUPE LE CONSERVATEUR

5 SOCIÉTÉS AU SERVICE DU PATRIMOINE DE NOS SOCIÉTAIRES

Les Associations Mutuelles Le Conservateur

*Société créée en 1844 par le Censeur de la Banque de France
et par le Commandant de l'Ecole Polytechnique*

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur

*Société d'assurance mutuelle,
fondée en 1976*

Conservateur Finance

*Entreprise d'investissement et Société
de financement fondée en 1988*

Conservateur Gestion Valor

*Société de gestion de portefeuille
agrée par l'AMF, fondée en 1989*

Conservateur Patrimoine

*Société de courtage en assurance, Transactions immobilières, Conseiller en
Investissements Financiers, Intermédiaire en Opérations de Banque et Services
de Paiement, fondée en 1996*



NOTRE IDENTITÉ EN CHIFFRES

181 ans
D'HISTOIRE

740 agents
AU SERVICE DE
NOS SOCIÉTAIRES

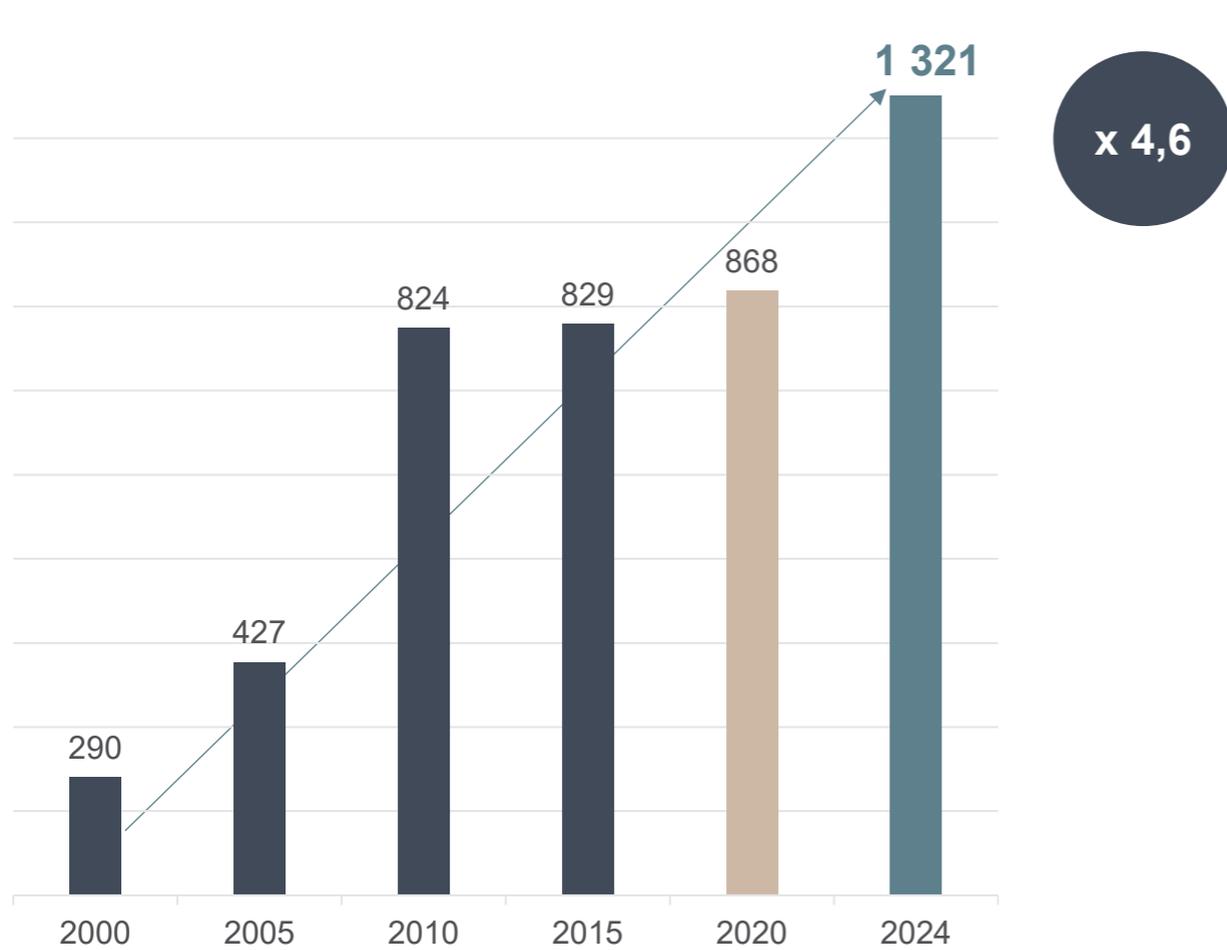
5
SOCIÉTÉS

70
IMPLANTATIONS

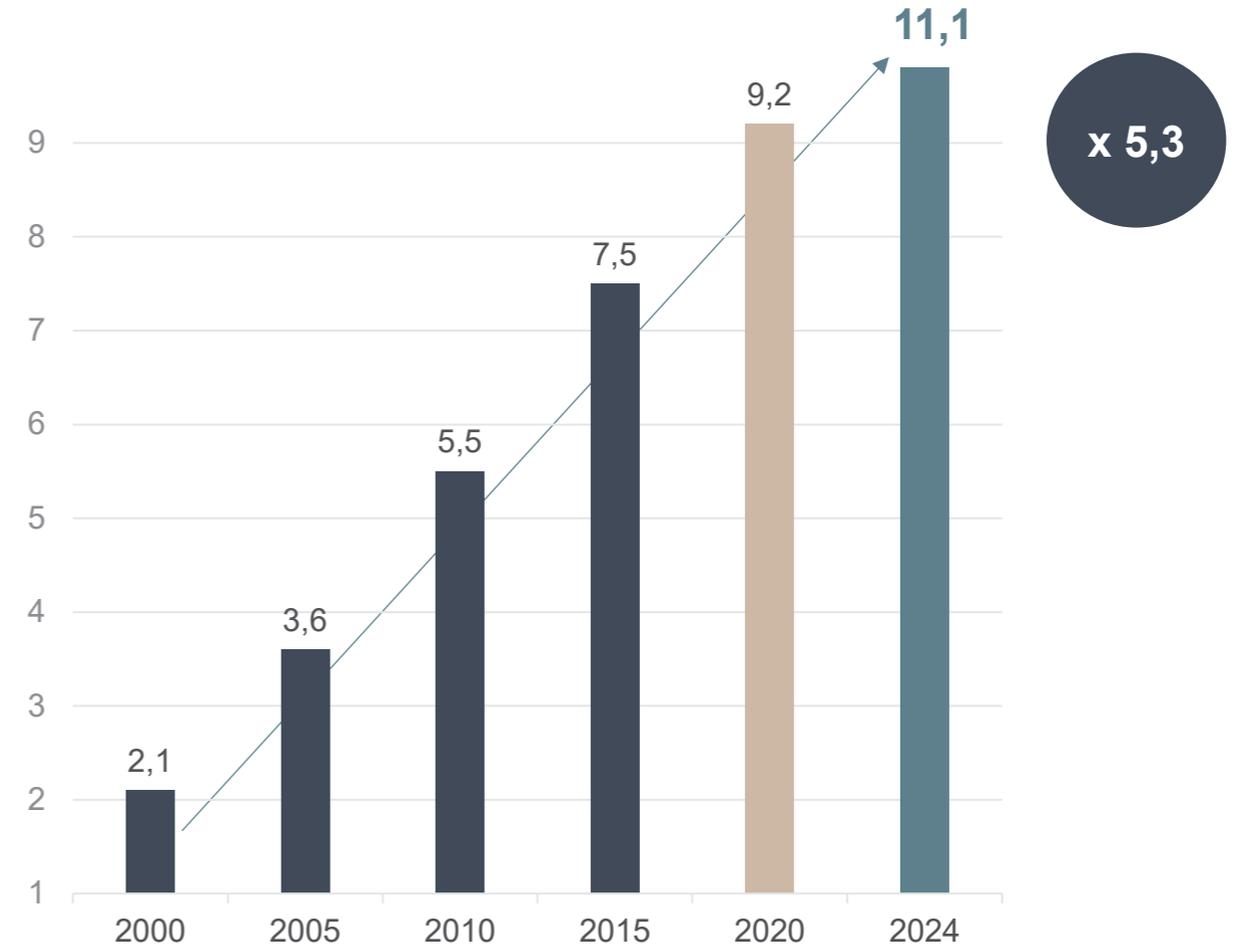


UNE CROISSANCE SOLIDE

PROGRESSION DE LA COLLECTE DU GROUPE (M€)



PROGRESSION DE L'ENCOURS GROUPE GÉRÉ (MDS €)



Source interne | Données chiffrées estimées au 31/12/2024.



LE GROUPE

DES SOLUTIONS SALUÉES PAR LA PRESSE

Le Revenu

SPÉCIAL RETRAITE : LA TONTINE POUR DOPER LE TRAIN DE VIE

LE REVENU – SEPTEMBRE 2024

Même les plus discrets comme la Tontine, distribuée par Le Conservateur. Ce produit de long terme permet de mutualiser les investissements entre de nombreux épargnants sur des périodes de dix ans (voire moins) à vingt-cinq ans. En investissant dans plusieurs tontines d'échéances successives, vous profiterez au dénouement chaque année d'un complément de revenus. Atout majeur : l'argent récupéré bénéficie de l'avantage fiscal des retraits en assurance vie

LE FIGARO

LA BONNE STRATÉGIE POUR FAVORISER LES PROCHES EN PAYANT UN MINIMUM D'IMPÔTS

LE FIGARO – AOUT 2024

L'an dernier, Marcel a fait un don manuel, déclaré aux impôts, de 15 000 € à chacun des deux enfants de son fils aîné. Cette somme a été placée sur une tontine du groupe Le Conservateur et est bloquée jusqu'à leurs 25 ans.

l'Opinion

PRÉVOYANCE : PARCE QUE ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...

L'OPINION – SEPTEMBRE 2024

Situation d'invalidité, décès... « Ces situations engendrent une multitude de risques qui concernent la famille et l'entreprise elle-même avec des conséquences croisées », analyse Pierre Matoulet, ingénieur patrimonial au Conservateur. Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, « une stratégie de prévoyance doit articuler trois dimensions différentes : sociétaire, financière et civile », analyse Pierre Matoulet. (...)

DES PARTENAIRES DE RENOM

 **Rothschild & Co**
Asset Management

PALATINE
ASSET MANAGEMENT 

 **CARMIGNAC**

 **EDMOND DE ROTHSCHILD**

Les marques utilisées ci-dessus sont la propriété des sociétés de gestion.



Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.

NOS SOLUTIONS POUR CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE DIVERSIFIÉE

LA TONTINE

Un outil original sur lequel Le Conservateur a bâti sa réputation et qui a démontré, à travers les années, une gestion à horizon déterminé efficace dans la valorisation d'un capital sur une période comprise entre 8 et 25 ans⁽¹⁾.

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.



L'ASSURANCE-VIE

Une gamme de contrats d'assurance-vie régulièrement récompensés pour leurs performances⁽¹⁾, qui permet de bénéficier d'un cadre fiscal privilégié⁽²⁾ et offre la liberté de répartir votre investissement sur les différents supports proposés.

(2) Selon les textes fiscaux en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

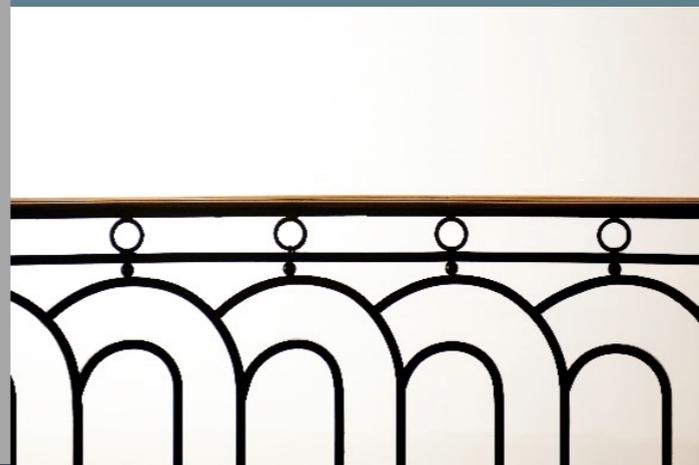
L'ÉPARGNE RETRAITE

Pour préserver non seulement votre qualité de vie et votre autonomie lors de la cessation de votre activité, mais également l'avenir de vos proches, nous offrons une pluralité de réponses à combiner, intégrant dispositions juridiques et financières, afin de répondre à l'ensemble de vos objectifs.



LES PLACEMENTS FINANCIERS

Une gamme de placements financiers simple et structurée, alliant à la fois expertise et recherche de performance. Elle se compose de supports obligataires, diversifiés ou actions pour constituer votre portefeuille, au travers d'un compte-titres et de solutions dédiées aux personnes morales (entreprises, associations, fondations...) pour la gestion de leur trésorerie.



NOS SOLUTIONS POUR CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE DIVERSIFIÉE

LES SOLUTIONS ENTREPRISE

Problématiques de cession, stratégie post-transmission, solution d'épargne entreprise... : nous privilégions une approche globale du patrimoine professionnel et du patrimoine privé, intégrant l'analyse des dimensions financière, fiscale, prévoyance et civile de votre situation.

Support mis à la disposition des réseaux commerciaux des sociétés du Groupe Le Conservateur.
Ne pas diffuser.



LE CONTRAT DE CAPITALISATION

Pour répondre à vos problématiques spécifiques de gestion patrimoniale, notre contrat de capitalisation⁽¹⁾ est un outil complémentaire à l'assurance-vie contribuant à optimiser la transmission de votre patrimoine.

(1) Contrat ouvert aux personnes morales sous conditions.

LA PRÉVOYANCE

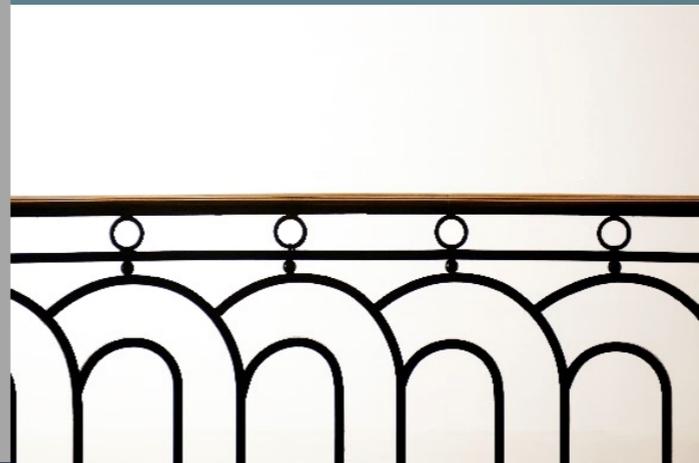
Pour anticiper les conséquences des aléas de la vie, accédez à des solutions de prévoyance qui conjuguent efficacité et simplicité afin de garantir sereinement l'avenir de vos proches, notamment grâce à des contrats garantissant les risques de décès et de PTIA.⁽²⁾

(2) PTIA : perte totale et irréversible d'autonomie.



L'OFFRE IMMOBILIÈRE

Dans une stratégie d'approche patrimoniale diversifiée, notre sélection haut de gamme intègre notamment les dispositifs Malraux, Monuments historiques, démembrement, déficit foncier. S'y ajoute une sélection de programmes dédiés à l'investissement locatif.



NOTRE IDENTITÉ

À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Notre philosophie reste inchangée : ne pas se laisser aller aux effets de mode mais, au contraire, donner de la valeur au temps en se concentrant sur les tendances de fond.

INDÉPENDANCE

Fort de notre indépendance, notre Maison est libre d'adopter une vision long terme, dans l'objectif de servir au mieux vos intérêts et de créer des solutions patrimoniales qui lient performance et sécurité.

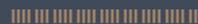
UNE APPROCHE GLOBALE

Nos équipes et experts travaillent en étroite collaboration pour gérer l'ensemble de vos actifs personnels et professionnels, et vous offrir ainsi un service et un accompagnement sur mesure.

DES SOLUTIONS EN LIEN AVEC VOS BESOINS

Avec des horizons de vie qui s'allongent, des problématiques et attentes qui évoluent, nos experts créent, avec réactivité, des réponses innovantes et adaptées à vos besoins.





NOS DOMAINES D'EXPERTISE
AU SERVICE DU CAHIER DES CHARGES DE NOS SOCIÉTAIRES

CONSERVATEUR PATRIMOINE / PÔLE DIRIGEANT

DES EXPERTISES DÉDIÉES AU CHEF D'ENTREPRISE

PRODUITS FINANCIERS

- Référencement sur mesure d'OPCVM
- Produits structurés sur-mesure
- Private Equity
- Titres vifs cotés
- Clubs deals immobiliers

ENVELOPPES ET MODE DE GESTION

- Assurances vie de droit français et de droit luxembourgeois
- Contrat de capitalisation
- Fonds dédiés
- Gestion sous mandat

Pôle dirigeant : des expertises dédiées au chef d'entreprise

Un accompagnement « 360° » au chef d'entreprise répondant aux enjeux majeurs de sa vie professionnelle et élaborer une stratégie patrimoniale globale.

Deux expertises à votre disposition :

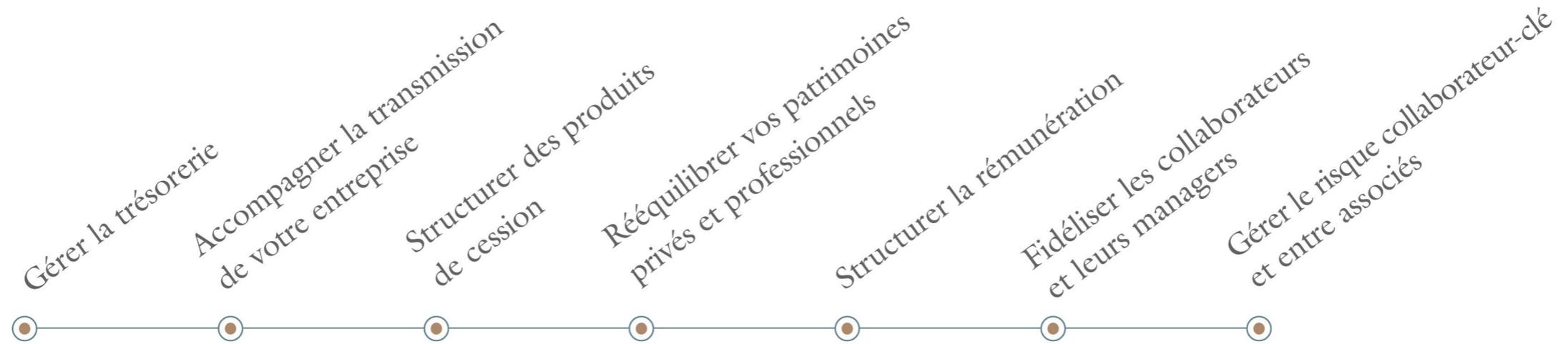
- Structuration de la rémunération du dirigeant
- Service de Banque d'Affaires



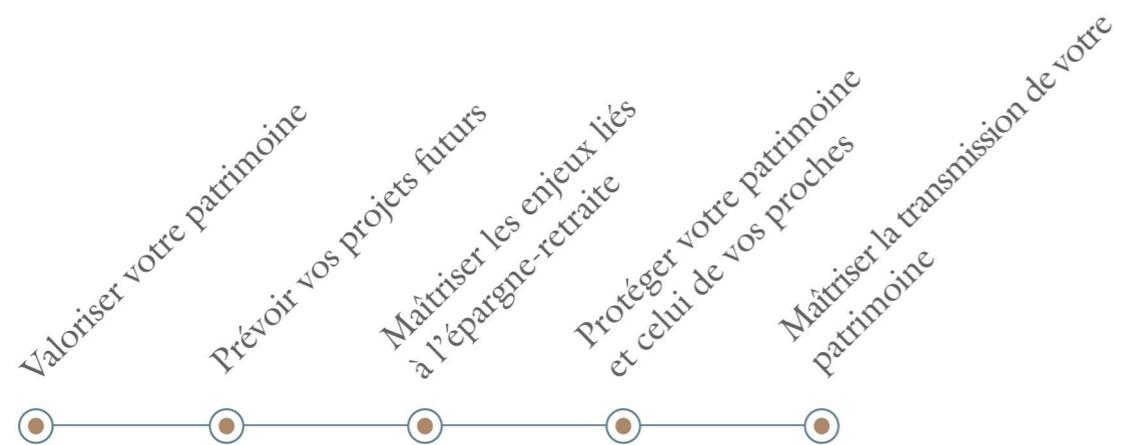
LA VALEUR AJOUTÉE DU CONSEIL AUTOUR DU DIRIGEANT



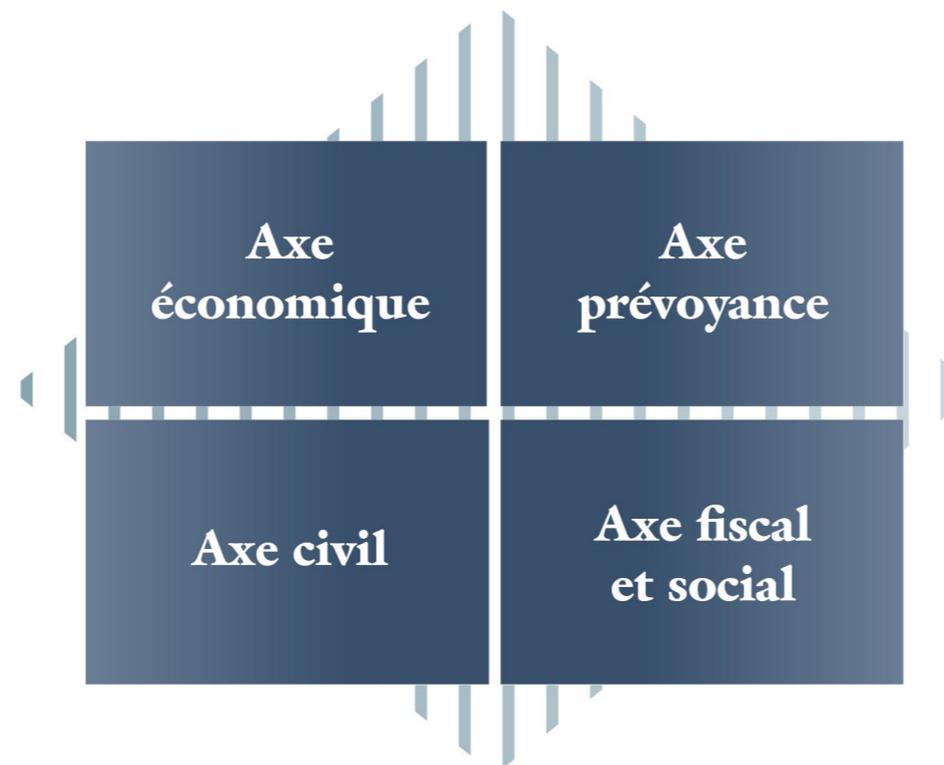
POUR LES INSTITUTIONNELS, LES ENTREPRISES ET LEURS DIRIGEANTS



POUR LA GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ



L'EXPERTISE ET L'EXPÉRIENCE DÉVELOPPÉES AU SEIN DU CONSERVATEUR



Experts à votre disposition :

VOTRE CONSEILLER

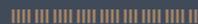
**UN PÔLE DIRIGEANTS
D'ENTREPRISE**

**UNE ÉQUIPE
D'INGÉNIERIE PATRIMONIALE**

**DES EXPERTS
FINANCIERS**

**DES SPÉCIALISTES
DE L'IMMOBILIER**





LA TONTINE

LA TONTINE

Une opération d'épargne de long terme

- Une opération d'épargne régie par le Code des assurances
- Une association collective d'épargne viagère qui réunit des épargnants décidant d'investir des fonds en commun pendant une durée de 8 ans à 25 ans

Une gestion financière qui a fait ses preuves

- Un capital disponible au terme
- Une gestion évolutive et sécuritaire

Un environnement fiscal et social privilégié

- Un placement non soumis à l'impôt sur le capital ⁽¹⁾
- Au terme, application de la fiscalité de l'assurance-vie et des contrats de capitalisation ⁽¹⁾
- En cas de décès de l'assuré et d'adhésion au contrat d'assurance de Groupe décès, un régime fiscal et social spécifique

Des contreparties à connaître

- Des fonds indisponibles pendant la durée de l'adhésion
- Un capital déterminé au terme de l'adhésion
- Un capital versé exclusivement en cas de vie de l'assuré au terme de l'association

Exemple indicatif de la composition des actifs d'une association tontinière selon la durée écoulée depuis sa création



LA FISCALITÉ ET LE RÉGIME SOCIAL APPLICABLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER. LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES SELON LES TEXTES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION DU PRÉSENT DOCUMENT.
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR.

(1) Le bénéficiaire des produits aura la possibilité d'opter pour le barème progressif l'année suivante, lors de la déclaration d'ensemble des revenus, l'impôt prélevé à la source sera alors déduit.



LA TONTINE S'INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE

LES USAGES ADAPTÉS AUX BESOINS IDENTIFIÉS, AVEC UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE :

- Valoriser un capital via un placement complémentaire à l'assurance-vie ;
- Préparer sa retraite par un complément de revenus sous la forme de sortie en capital ;
- Maîtriser la transmission de son patrimoine à des enfants ou petits-enfants

À NOTER

- L'adhésion à la Tontine peut être proposée aux entreprises et aux personnes morales sous certaines conditions.
- Le Conservateur vous accompagne dans le choix des meilleures solutions et vous aide, le cas échéant, à optimiser les conseils dispensés par votre interlocuteur juridique, votre avocat ou votre expert-comptable.

LA FISCALITÉ ET LE RÉGIME SOCIAL APPLICABLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER.
LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES SELON LES TEXTES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION
DU PRÉSENT DOCUMENT.

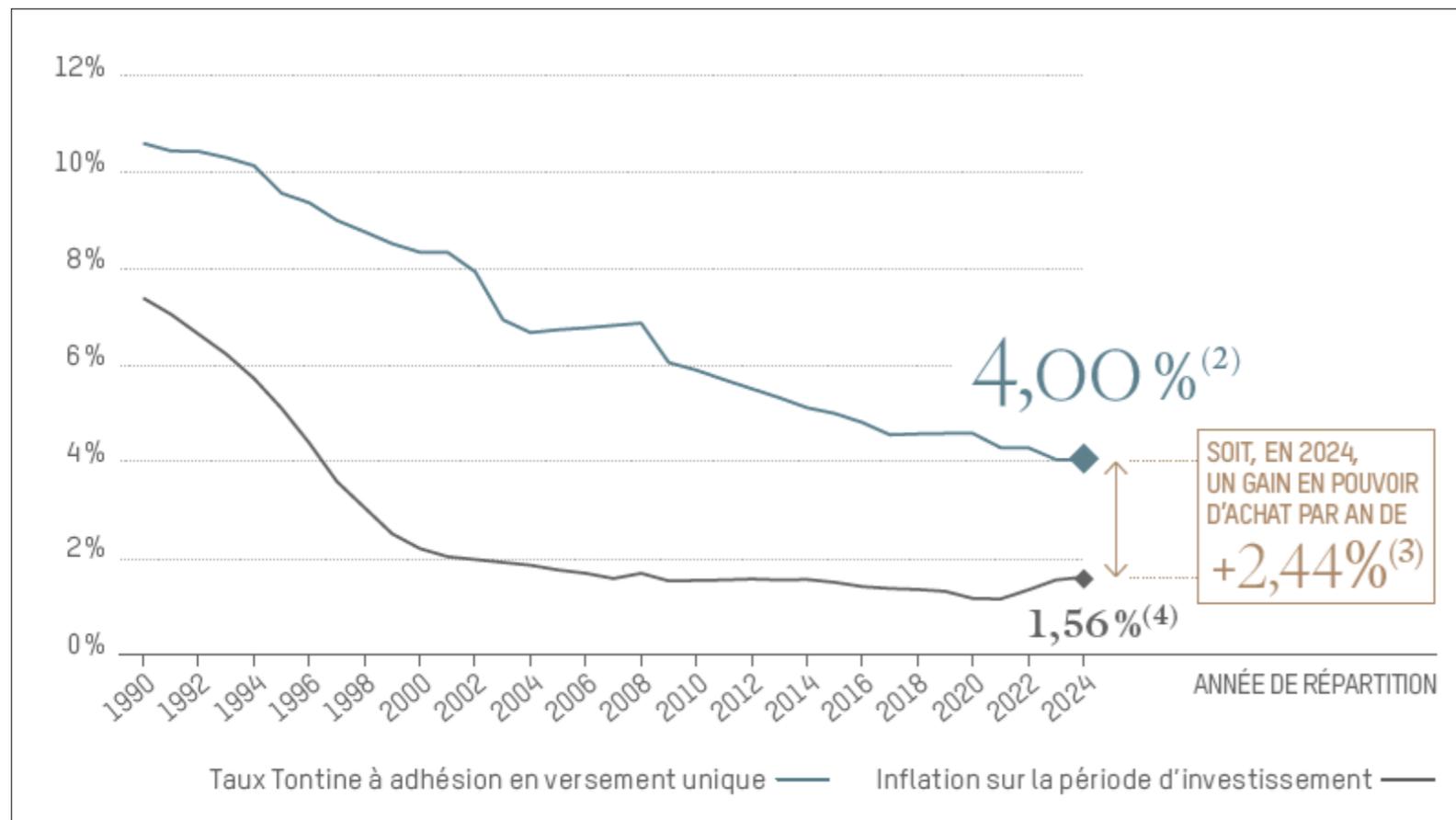


**La Tontine : un outil
complémentaire aux autres
dispositifs ou contrats pour des
personnes disposant par ailleurs
d'une épargne de précaution. La
Tontine ne peut être une solution
unique mais s'inscrit dans une
diversification patrimoniale.**

LES PERFORMANCES PASSÉES DE LA TONTINE À PRIME UNIQUE

PERFORMANCE DE LA TONTINE COMPARÉE À L'INFLATION (1) DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Exemple d'une adhésion en versement unique effectuée le 1^{er} janvier sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans



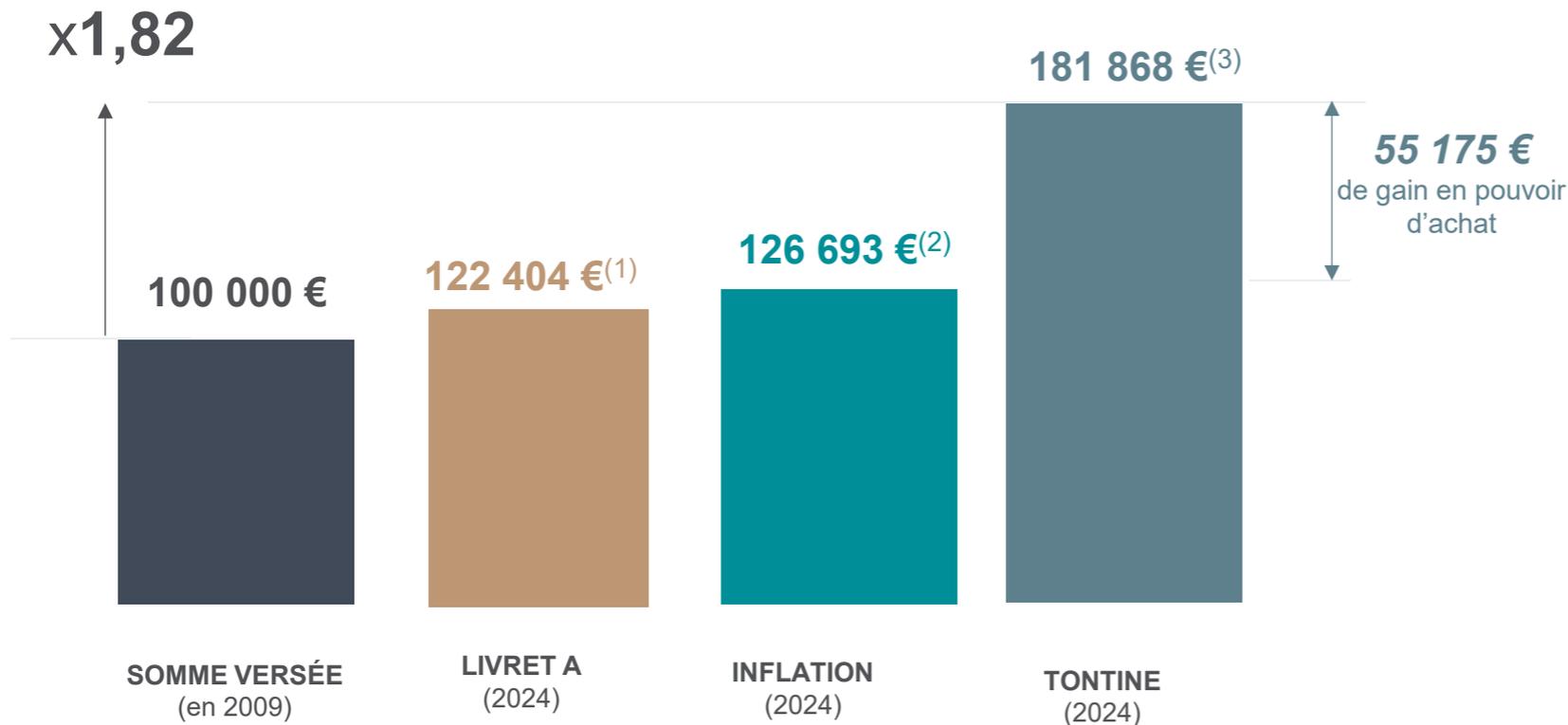
- (1) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM) jusqu'au 31/12/2023. Les données courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base d'une estimation de l'inflation par l'INSEE.
- (2) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} avril pour une cotisation initiale versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère le 1^{er} janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 01/01/1990 et le 01/01/2024, par un Sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.
- (3) Gain en pouvoir d'achat, comparativement à l'inflation, estimé au 01/04/2024 pour une cotisation unique versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 01/01/2024, le 01/01/2009 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, par un Sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur.
- (4) Rendement annuel moyen correspondant à la valorisation d'une somme dont la capitalisation aurait suivi le rythme de l'inflation, les modalités d'évaluation étant similaires à celles servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.



EXEMPLE D'INVESTISSEMENT EN TONTINE PRIME UNIQUE

EXEMPLE DE PERFORMANCE D'UNE ADHÉSION À UN VERSEMENT UNIQUE EFFECTUÉE LE 1^{ER} JANVIER 2009 SUR UNE DURÉE DE 15 ANS À L'ÂGE DE 45 ANS.



(1) Montant correspondant à la valorisation d'une somme de 100 000€ investie le 01/01/2009 et dont la capitalisation aurait suivi le rythme du taux du Livret A du 01/01/2009 au 01/04/2024. Les données relatives au taux du Livret A courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base des communications effectuées par les Pouvoirs publics. Il convient de rappeler que les livrets réglementés sont plafonnés, le montant maximum d'épargne hors intérêts sur le Livret A étant de 22 950 € au 31/12/2023.

(2) Montant correspondant à la valorisation d'une somme de 100 000€ investie le 01/01/2009 et dont la capitalisation aurait suivi le rythme de l'inflation du 01/01/2009 au 01/04/2024. Source : INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière [métropole et DOM] jusqu'au 31/12/2024 ; les données courant entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 sont établies sur la base des estimations INSEE.

(3) Capital estimé avant fiscalité et prélèvements sociaux, obtenu pour une cotisation unique versée le 1er janvier 2009 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 1er janvier 2024, par un sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur. Il s'agit d'une estimation prévisionnelle du capital obtenu au terme, sous réserve de la complétude des opérations de répartition et de l'arrêté de la répartition par le Conseil de Surveillance devant se réunir le 28/03/2024.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.





LES ENVELOPPES DE CAPITALISATION

CONSERVATEUR HELIOS PATRIMOINE : TAUX NETS SERVIS 2024

PERFORMANCES ANNUELLES⁽¹⁾ DES FONDS EN EUROS AU 31/12/2024

		ENCOURS inférieur à 150 000 € ⁽³⁾	ENCOURS supérieur à 150 000 € ⁽³⁾
POURCENTAGE INVESTI EN UNITÉS DE COMPTE ⁽²⁾	70 % et plus	4,00 %	4,25 %
	De 60 % à moins de 70 %	3,75 %	4,00 %
	De 50 % à moins de 60 %	3,50 %	3,75 %
	De 40 % à moins de 50 %	2,30 %	2,50 %
	Moins de 40 %	1,10 %	1,10 %

(1) Taux de rendement annuel 2024 du fonds en euros du contrat, net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux, en l'absence de rachat ou autre sortie, de versement et/ou d'arbitrage. Hors frais liés aux opérations spécifiques (versements, arbitrages).

(2) Part moyenne d'unités de compte, évaluée sur l'ensemble de l'année 2024 en intégrant les opérations réalisées durant l'exercice sur les différents supports (rachats ou autres sorties, versements, arbitrages). Le calcul est réalisé selon une fréquence mensuelle.

(3) Montant total au 31 décembre 2024 de la valeur de rachat de Conservateur Helios Patrimoine.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.



CONSERVATEUR DOP AVRIL 2030 / 2031 / 2032

Rappel annuel à la discrétion de l'émetteur (*hors dernière année*)

En cas de rappel par l'émetteur : **gain de 5% par année écoulée**

AU TERME

Si la performance finale de l'indice est **positive**, l'investisseur reçoit la performance de l'indice dans la limite de :

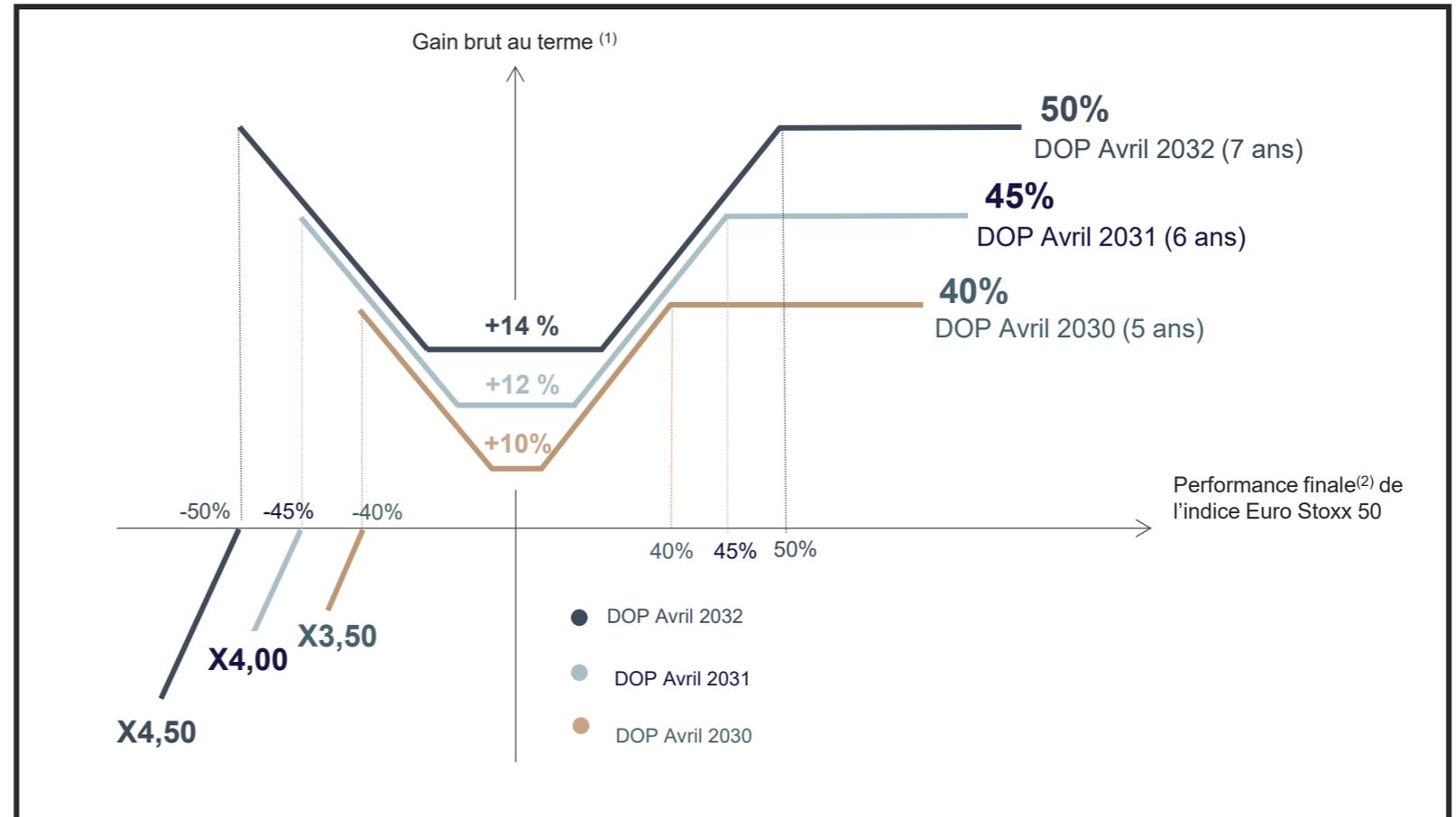
- **40%** avec un minimum de **10 %** pour DOP Avril 2030
- **45%** avec un minimum de **12 %** pour DOP Avril 2031
- **50%** avec un minimum de **14 %** pour DOP Avril 2032

Si la performance finale de l'indice est **négative**, l'investisseur reçoit la performance en **valeur absolue** de l'indice dans la limite de :

- **40%** avec un minimum de **10 %** pour DOP Avril 2030
- **45%** avec un minimum de **12 %** pour DOP Avril 2031
- **50%** avec un minimum de **14 %** pour DOP Avril 2032

Au-delà de **-40%** ou **-45%** ou **-50%** de la performance de l'Euro Stoxx 50 (respectivement pour DOP Avril 2030, Avril 2031 et Avril 2032)

L'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale, pouvant être plus rapide que la baisse de l'indice mais sans excéder son investissement initial.



(1) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Avril 2030, DOP Avril 2031 ou DOP Avril 2032, la valeur nominale est de 1 000 €.

(2) La performance finale retenue est celle constatée le 1^{er} Avril 2030, 1^{er} Avril 2031 et 1^{er} Avril 2032 respectivement Conservateur DOP Avril 2030, DOP Avril 2031 et DOP Avril 2032





**VOTRE INTERLOCUTEUR
PRIVILÉGIÉ**

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE



Les Associations Mutuelles Le Conservateur,
Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,
Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code
des assurances.

Conservateur Finance,
Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 9 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596

Conservateur Gestion Valor,
Société de gestion de portefeuille - Numéro d'agrément
AMF : GP -04 000018. SA au capital de 480 000 € - R.C.S. Paris B 352 550 438

Conservateur Patrimoine,
Société de courtage d'assurances et de transactions immobilières et
commerciales,
SARL au capital de 400 000 € - R.C.S Paris B 405 007 964 Immatriculée à l'Orias
sous le n° 07028730,
Titulaire de la Carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 019 385 délivrée par la
CCI de Paris
Garantie financière assurée par CGPA
Société d'assurance mutuelle à capital variable 125 rue de la Faisanderie - 75773
Paris Cedex 16

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Crédits photos : Thomas Laisné/Yann Piriou/Getty Images/Adobe Stock

Edition février 25